

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

MAR 0 10

2021^e SÉANCE : 7 JUILLET 1977

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2021)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies (S/12359)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2021^e SEANCE

Tenue à New York le jeudi 7 juillet 1977, à 15 h 30.

Président : M. CHEN Chu (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2021)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies (S/12359).

La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies (S/12359)

1. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : J'ai reçu de la part des représentants de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, de l'Oman, de la Somalie et du Yémen des lettres en date du 7 juillet 1977, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion touchant la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. Je me propose donc, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire et selon la pratique habituelle, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote.

2. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Badawi (Égypte), M. Ibrahim (Éthiopie), M. Admina (Gabon), M. Aboul-Nasr (Oman), M. Mussa (Somalie) et M. Sallam (Yémen) occu-

pent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Le Conseil va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies, qui a été distribué sous la cote S/12359. Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de résolution parrainé par tous les membres du Conseil et distribué sous la cote S/12358.

4. M. HUSSON (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence. Je voudrais vous dire combien la délégation française se réjouit de voir le représentant d'un Etat avec lequel mon pays entretient les meilleures relations exercer la présidence pendant ce mois. La réputation que vous vous êtes acquise ici même nous donne l'assurance que nos travaux seront menés à bien. Je tiens aussi à féliciter l'ambassadeur Barton pour la manière pleine d'efficacité, de talent et de sagesse avec laquelle il s'est acquitté de ses hautes fonctions pendant un mois difficile. Je demande à M. Lapointe de bien vouloir être mon interprète auprès de lui.

5. Qu'il me soit permis enfin de saluer la présence dans cette salle de M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement, qui est une des personnalités de la nouvelle République de Djibouti déjà bien connue à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais aussi associer à ces vœux de bienvenue M. Abdoukader Waberi Askbar.

6. En présentant le projet de résolution S/12358, parrainé par tous les membres du Conseil, par lequel le Conseil recommande l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies, la délégation française n'accomplit pas une simple formalité. Elle n'est pas seulement l'interprète du Conseil pour constater que le nouvel Etat, remplissant les conditions requises par la Charte et soucieux de respecter les engagements qu'elle impose, doit normalement être admis comme Membre de l'Organisation. En recommandant chaleureusement au Conseil d'accueillir avec faveur la candidature de la République de Djibouti, ma délégation ne peut s'empêcher de se souvenir avec émotion de tous les liens que le temps a tissés entre la France et le nouvel Etat qui vient de naître sur les rives de la mer Rouge.

7. En effet, comme on le sait, quelque 125 années ont passé depuis qu'au siècle dernier les Français entrèrent en contact avec cette partie du sol de l'Afrique, qui devait

devenir le Territoire français des Afars et des Issas avant d'accéder à l'indépendance sous le nom de République de Djibouti. Tout au long de cette période, nos deux peuples ont entamé un dialogue amical qui, j'en suis persuadé, se poursuivra à l'avenir dans les conditions entièrement nouvelles que commande l'histoire.

8. Si j'ai évoqué ces débuts lointains de la présence française, c'est, comme l'a rappelé M. Galley, ministre français de la coopération, le 27 juin à Djibouti,

“qu'ils eurent une importance primordiale dans la destinée de ce pays et qu'en dépit des difficultés et des problèmes qui ont marqué, ici comme ailleurs, le cheminement des hommes et des choses tout au long de l'époque coloniale ils montrent clairement que l'élément affectif et humain ne cessa dès l'origine de tenir une grande place dans cette vie commune de plus d'un siècle”.

Dois-je rappeler, en particulier, la fraternité d'armes qui a uni nos deux peuples dans les deux conflits mondiaux ?

9. Peut-on être surpris qu'il en ait été ainsi ? Le nouvel Etat de Djibouti est un pays attachant. Il n'est pas cette terre inhospitalière que certains ont voulu décrire. Il faut l'accepter et l'aimer dans ses multiples aspects. Courageuses, respectueuses de leur foi et de leurs traditions, mais aussi désireuses et capables de se développer davantage, les populations qui y vivent sont à juste titre fières de leur pays.

10. Mais je voudrais aussi retracer brièvement l'évolution institutionnelle et politique qui a conduit la République de Djibouti à l'indépendance.

11. Répondant au désir exprimé par la population, la France avait défini, il y a plus d'un an, le processus devant conduire le Territoire français des Afars et des Issas à l'indépendance. Ce processus a été scrupuleusement appliqué en accord étroit avec les formations politiques locales. Chaque échéance a été tenue et a confirmé les habitants du Territoire dans la nécessité de la dynamique de l'unité. Parallèlement, la France n'a pas cessé d'expliquer sa politique devant les instances internationales — qui ont d'ailleurs été invitées à se rendre à Djibouti pour apprécier sur place le caractère démocratique du processus engagé — et auprès des pays voisins.

12. Comme les membres du Conseil le savent, notre souci était en effet de permettre à la République de Djibouti de prendre son essor dans les meilleures conditions possibles. Sur le plan de la politique intérieure, il s'agissait de favoriser le rapprochement de tous les mouvements politiques et la création d'un consensus véritablement national : cet objectif a été largement atteint. Du point de vue diplomatique, nous souhaitons contribuer à réaliser en faveur de Djibouti un environnement de paix dont toutes les nations de la région puissent tirer avantage. J'ai la conviction que nos intentions ont, à cet égard aussi, été bien comprises.

13. Ce n'était pas la voie de la facilité, mais la France, au vu du résultat, ne regrette pas d'avoir pris ce risque mesuré. En effet, c'est dans ces conditions, que l'on me permettra

de qualifier d'“exemplaires” — le rapport de la mission envoyée par notre organisation me paraît justifier ce qualificatif —, que, le 8 mai 1977, à une très large majorité et en toute liberté, la population décidait de se prononcer en faveur de l'indépendance à l'issue d'un référendum qui s'est déroulé en présence de représentants de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation des Nations Unies. Prenant acte des résultats du référendum, le Parlement français entérinait quelques semaines plus tard la décision des populations et, le 27 juin, la République de Djibouti accédait à la pleine souveraineté internationale.

14. Il n'est pas besoin de souligner pour la communauté internationale l'importance de la naissance de ce nouvel Etat. Comme l'a dit le représentant du Gouvernement français aux cérémonies de l'indépendance :

“Placé au carrefour des civilisations arabes et africaines, à la charnière de l'Afrique et de l'Asie, aux débouchés de la mer Rouge et des hauts plateaux est-africains, Djibouti occupe une position de grande importance économique et stratégique. Ce fut jadis un relais sur la route de l'Extrême-Orient. Il participe aujourd'hui très activement au trafic maritime moderne et constitue un débouché pour les contrées de l'intérieur.”

15. Djibouti est donc aujourd'hui maître de son destin. La France, qui s'est attachée à respecter rigoureusement la volonté des populations, estime que chaque Etat est seul capable de fixer ses objectifs, de déterminer les types de société qui lui conviennent et de consentir les sacrifices que tout développement suppose. Elle continuera, pour sa part, à apporter au nouvel Etat sa coopération en hommes, en capitaux et en matériel, aussi longtemps et pour autant qu'elle sera désirée. Le Président de la République française l'a marqué avec force dans son message du 26 juin lorsqu'il a dit : “La France n'a l'intention ni d'oublier ni d'ignorer Djibouti.”

16. Nous répondrons dans tous les domaines aux demandes librement exprimées, dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance de la nouvelle république. Mon pays entend se conformer avec rigueur et loyauté à la ligne de conduite qu'il s'est ainsi fixée.

17. Je voudrais enfin, au nom de la France, saluer aujourd'hui les dirigeants de la République de Djibouti, et en particulier son président, M. Hassan Gouled. Je tiens à transmettre à la nouvelle république et à son peuple les vœux les plus chaleureux de mon pays. Que la République de Djibouti et son peuple soient assurés de la fidélité de notre amitié, née de la connaissance et de l'estime réciproques. Qu'ils soient aussi assurés de notre volonté de maintenir, dans le respect de la souveraineté de chacun, l'esprit de solidarité nécessaire à notre époque.

18. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de la France de ses aimables paroles, et notamment de ses observations au sujet des relations existant entre la France et la Chine.

¹ Mission des Nations Unies chargée d'observer le référendum et les élections en Côte française des Somalis (Djibouti). Pour le texte du rapport, voir A/32/107 et Corr.1 et Add.1.

19. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, Monsieur le Président, vous présenter les félicitations de ma délégation au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous vous assurons de notre coopération et nous vous souhaitons plein succès dans la direction des délibérations du Conseil. Nous sommes persuadés que votre grande expérience politique et diplomatique sera très précieuse pour le Conseil et permettra d'aboutir à des résultats féconds.

20. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Barton du Canada, pour la tâche malaisée dont il s'est si bien acquitté le mois dernier. Il y a eu certains problèmes complexes et quelques moments difficiles, mais il a su y trouver une issue avec patience et bonne humeur et avec une gentillesse persuasive à toute heure du jour ou de la nuit.

21. La délégation indienne est heureuse de se joindre au Conseil, qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre Djibouti, comme il se doit, à l'Organisation des Nations Unies. C'est une source de grande joie que de souhaiter la bienvenue au peuple de Djibouti, pays qui vient de se libérer de la domination coloniale; son entrée à l'ONU en tant qu'Etat Membre souverain montrera non seulement qu'une responsabilité internationale sacrée a été remplie mais aussi que l'un des objectifs importants de la Charte des Nations Unies a été atteint.

22. Le voyage de Djibouti vers l'indépendance n'a pas été facile. Heureusement, le contrôle exercé par l'Organisation depuis 1960 a permis d'assurer le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Djibouti. Toujours grâce à ce contrôle, le processus d'autodétermination a été libre et juste. Un fait est digne d'attention : 98,7 p. 100 de la population a voté pour l'indépendance et non quelque autre forme de cessation de la domination coloniale.

23. Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter le Gouvernement français du rôle impartial et objectif qu'il a joué en s'acquittant des responsabilités qui lui incombaient au titre de la Charte en tant qu'ancienne Puissance administrante de Djibouti. Conformément à ses plus belles traditions, la France a offert d'aider Djibouti aux premières étapes de son existence en tant qu'Etat indépendant.

24. Le Premier Ministre de mon pays a fait connaître au Gouvernement de Djibouti l'intérêt que porte l'Inde à l'établissement d'une collaboration étroite et fructueuse avec Djibouti et son désir de le faire.

25. Nous souhaitons au Gouvernement et au peuple de Djibouti plein succès pour consolider et raffermir l'indépendance, et nous attendons avec intérêt de pouvoir collaborer avec eux au sein des Nations Unies et en dehors.

26. Mlle LOPEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil, et aussi de cette coïncidence qui fait que vous assumez ces fonctions au moment où le Conseil

examine un sujet aussi important que l'admission d'un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies.

27. Nous voudrions dire aussi à l'ambassadeur Barton du Canada combien nous avons apprécié sa patience et son intelligence, qui nous ont permis au cours du mois dernier d'adopter des résolutions sur deux questions délicates.

28. Membre, avec les représentants de deux autres Etats – Sri Lanka et la Norvège – de la mission d'observateurs des Nations Unies qui a assisté au référendum à Djibouti, j'ai, il y a deux mois, suivi personnellement et avec émotion le déroulement du référendum. J'ai eu l'occasion de voir un peuple qui, bravant les obstacles et les difficultés, s'est rendu aux urnes pour montrer au monde son désir d'obtenir l'indépendance et d'exercer librement sa souveraineté.

29. Ce jeune membre de la communauté internationale deviendra le 148^e Etat de notre organisation. Il nous a affirmé son engagement d'honorer toutes les obligations qui seront les siennes et, comme tout nouveau-né, il aura besoin de la protection, de l'assistance et de la compréhension de ses frères du reste du monde.

30. C'est le désir unanime du Conseil de présenter à l'Assemblée générale la demande d'admission de Djibouti. C'est ce que montre le projet de résolution que nous avons entre les mains. L'Assemblée voudra faire de même quand elle examinera ce point. C'est pourquoi nous désirons dès maintenant souhaiter la bienvenue à Djibouti, pays que nous avons eu la chance de voir naître et pour qui nous éprouvons une affection toute particulière.

31. Nous savons que le courage dont a fait preuve le peuple de Djibouti pendant les deux consultations électorales dont nous avons été témoins montre qu'il pourra aller de l'avant dans l'édification d'un pays prospère et libre d'ingérences étrangères. Sa participation, en tant que membre, à l'organisation régionale, la stabilisation de ses relations avec ses frères des continents africain et asiatique et, enfin, son intégration, en tant que Membre, à notre organisation augurent bien de l'avenir de Djibouti.

32. Le Président de la République de Djibouti, Son Excellence M. Hassan Gouled Aptidon, dans sa lettre au Secrétaire général [*voir S/12357*], a dit clairement que son gouvernement accepte les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et est en mesure de s'y conformer en toute loyauté et conscience. La délégation du Venezuela ajoutera, quant à elle, que Djibouti non seulement réunit les conditions nécessaires exigées par la Charte pour devenir Membre à part entière de notre organisation mais que, en tant qu'Etat souverain et indépendant, il a le droit d'être représenté au sein de cette instance universelle.

33. C'est pour toutes ces raisons que nous accueillons avec plaisir la demande d'admission de Djibouti et avons parrainé le projet de résolution dont nous sommes saisis.

34. Nous disons également toute notre satisfaction devant l'attitude du Gouvernement français, qui a pris cette dernière mesure pour faire disparaître son ultime vestige colonial en Afrique.

35. En réitérant notre bienvenue à Djibouti, nous formulons tous nos vœux de prospérité à son peuple. C'est avec une grande émotion que nous avons vu dans la salle du Conseil deux représentants de Djibouti, le Ministre du plan et du développement, M. Abdallah Mohamed Kamil, et le député Abdoukader Waberi Askbar.

36. M. MURRAY (Royaume-Uni) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien nous sommes heureux que cette séance soit placée sous votre éminente présidence. Nous espérons que ce mois-ci sera raisonnablement tranquille pour le Conseil de sécurité, mais j'ajoute que si cet espoir n'était pas réalisé nous serions tout à fait certains de pouvoir compter sur votre sagesse et votre compétence pour guider nos travaux. Je voudrais également associer ma délégation au message de félicitations que vous avez envoyé en notre nom à votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Barton du Canada, pour l'admirable façon dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le difficile mois de juin.

37. C'est toujours un devoir des plus plaisants pour les membres du Conseil que d'accueillir un nouvel Etat Membre. Ma délégation sera donc très heureuse de voter en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis et qui recommande l'admission de Djibouti.

38. Nous avons suivi les progrès de Djibouti vers l'indépendance avec le plus grand intérêt et nous notons avec satisfaction que ce processus s'est déroulé pacifiquement et démocratiquement. Cette satisfaction a été traduite dans un message de félicitation que le Premier Ministre de mon pays a envoyé au président Hassan Gouled le jour de l'indépendance.

39. Je tiens à rendre hommage aux qualités d'homme d'Etat et à la compréhension dont ont fait preuve les autorités de la France et de Djibouti, qui ont permis cette transition pacifique. Je tiens à déclarer également combien nous nous félicitons des déclarations faites par les pays voisins de Djibouti par lesquelles ils appuient la souveraineté et l'indépendance de Djibouti. Tout cela augure fort bien de l'avenir du nouvel Etat. Mon gouvernement espère aussi établir sous peu des relations étroites et amicales avec le Gouvernement de Djibouti.

40. Si l'Assemblée générale, le moment venu, accepte notre recommandation, Djibouti deviendra le 148^e Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. De cette façon, nous aurons fait un pas de plus vers l'objectif de l'universalité, auquel mon gouvernement, comme les autres gouvernements ici représentés, attache une très grande importance. Nous serons heureux de souhaiter la bienvenue à la délégation de Djibouti, représentante d'un Etat Membre, et de travailler étroitement avec elle. En attendant, nous souhaitons au Gouvernement et au peuple de Djibouti plein succès dans les tâches importantes qui les attendent.

41. M. DATCU (Roumanie) : Monsieur le Président, au nom de la délégation roumaine, je tiens à vous exprimer nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il m'est agréable d'évoquer ici les relations étroites d'amitié et de

coopération qui existent si heureusement entre nos pays, nos partis et nos peuples. Je vous souhaite plein succès dans vos hautes fonctions et je vous assure de toute la coopération de la délégation roumaine.

42. Je voudrais en même temps prier la délégation canadienne de transmettre nos cordiales félicitations à l'ambassadeur Barton pour la manière extrêmement efficace et compétente dont il a présidé nos travaux durant le mois de juin.

43. Le Conseil de sécurité examine à présent la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons sincèrement cette demande, d'autant plus que la Roumanie a été l'un des premiers Etats qui ont reconnu le nouvel Etat et qui ont salué la proclamation de la République de Djibouti. Dans le message qu'il a adressé à Son Excellence M. Hassan Gouled Aptidon, président de la nouvelle république, le Président de la République socialiste de Roumanie, M. Nicolae Ceaușescu, soulignait :

“L'accession à l'indépendance de la République de Djibouti, expression de la volonté de liberté de votre peuple, ouvre la voie à la réalisation de ses aspirations : être maître de ses destinées, assurer le développement et le progrès économique, social et culturel dans les conditions de la pleine souveraineté et conformément à ses intérêts nationaux. Cet événement reflète les profondes mutations nationales et sociales qui ont lieu dans notre monde comme résultat de la volonté accrue des peuples de vivre librement et indépendamment et de promouvoir de nouvelles relations entre Etats, fondées sur l'égalité, le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, pour l'instauration d'un nouvel ordre économique et politique international qui doit garantir à chaque nation la possibilité de se développer librement, en concordance avec sa propre volonté.”

44. La délégation roumaine voudrait également saisir cette occasion pour saluer chaleureusement la présence parmi nous de la délégation de la République de Djibouti, dirigée par M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement.

45. En exprimant notre satisfaction pour l'accession à l'indépendance de ce pays, nous voudrions souligner encore une fois l'impératif qu'il y a d'éliminer les dernières séquelles du colonialisme sur la terre africaine.

46. L'admission à l'ONU de la République de Djibouti constituera un pas nouveau vers l'universalité de cette organisation. Nous répétons à cette occasion notre conviction que le Conseil de sécurité répondra favorablement à la demande de la République socialiste du Viet Nam en vue d'occuper sa place légitime à l'ONU.

47. Pour conclure, je voudrais exprimer la vive satisfaction que la délégation roumaine éprouve devant le fait que le Conseil semble être prêt à recommander à l'unanimité l'admission de la République de Djibouti en tant que Membre de l'ONU. Nous avons la conviction que la République de Djibouti apportera toute sa contribution à la réalisation des nobles buts de notre organisation.

48. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de la Roumanie de ses sentiments amicaux. Je me félicite également du développement des relations entre nos deux partis, nos deux pays et nos peuples.

49. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je me fais un vif plaisir de vous adresser, au nom de la délégation pakistanaise et en mon nom personnel, nos très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes certains que, sous votre sage direction, le Conseil s'acquittera parfaitement de sa tâche dans un esprit de concorde et avec la plus grande célérité.

50. Je voudrais aussi saisir l'occasion pour rendre hommage à l'ambassadeur Barton du Canada qui, au cours du mois dernier, a mené à bien nos délibérations avec compétence, patience et fermeté.

51. Nous sommes très heureux qu'un nouveau pays africain soit parvenu à l'indépendance. Nous félicitons le peuple de Djibouti du succès de sa lutte pour la liberté et nous rendons hommage à la France, ancienne Puissance administrante, pour la manière pacifique dont elle a effectué le transfert des pouvoirs. L'indépendance de Djibouti a été saluée chaleureusement par le Gouvernement et par le peuple pakistanais, qui partagent avec Djibouti non seulement un passé colonial commun et des affinités culturelles et morales mais aussi des espoirs et des aspirations pour l'avenir. Au nom du Gouvernement et du peuple pakistanais, je souhaite chaleureusement et fraternellement la bienvenue à Djibouti dans le concert des nations et me réjouis de la coopération étroite et des liens d'amitié qui pourront s'établir dans toutes sortes de domaines entre nos deux délégations pour le plus grand bien de nos pays.

52. Les pays en développement du monde entier ont besoin de paix et d'unité pour pouvoir consacrer leurs ressources humaines et matérielles à la tâche primordiale du développement et de l'amélioration de la condition des peuples. La République de Djibouti, en tant que nation indépendante, a d'ailleurs un rôle vital à jouer dans la région à laquelle elle appartient. En raison de son emplacement géographique et de la composition de sa population, elle peut servir de pont d'amitié et de coopération entre ses voisins, et nous sommes certains qu'elle le fera.

53. Nous sommes certains aussi qu'en tant que membre du tiers monde Djibouti jouera un rôle constructif et utile aux Nations Unies et contribuera de façon sensible à faire avancer les buts et principes de la Charte. C'est un honneur et un privilège pour la délégation pakistanaise que de soutenir la demande d'admission de la République de Djibouti et nous appuyons pleinement la recommandation du Comité d'admission de nouveaux Membres visant à admettre Djibouti à l'Organisation.

54. M. VON HASSELL (République fédérale d'Allemagne) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter cordialement d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de juillet. En dépit de la distance géographique qui sépare nos pays, il y a toujours eu des relations étroites et caractérisées

par un respect mutuel, notamment dans les domaines de la science et de la culture, entre le peuple chinois et le peuple allemand. Au-delà des différences dans les systèmes sociaux, il existe aujourd'hui des relations excellentes et réciproquement avantageuses dans les domaines politique et économique entre la République populaire de Chine et la République fédérale d'Allemagne. J'ai le ferme espoir que ces relations excellentes entre nos deux Etats se concrétiseront dans le travail commun au sein du Conseil de sécurité, et je puis vous assurer de la coopération de ma délégation tout en exprimant la certitude que vous dirigerez nos travaux avec la plus grande habileté et la plus grande compétence.

55. Le Conseil se prépare à recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. C'est de grand cœur que mon pays s'associera à cette recommandation. La liberté et l'indépendance sont les droits sacrés de tous les peuples du monde, et la demande d'admission à l'ONU est un droit qu'ont tous les Etats indépendants qui acceptent de s'acquitter des obligations contenues dans la Charte. Nous sommes heureux de penser que le Conseil adoptera à l'unanimité le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres et nous nous réjouissons à l'idée de voir la République de Djibouti prendre sa place de Membre de l'Organisation lorsque l'Assemblée générale approuvera – et nous sommes certains qu'elle le fera – la recommandation du Conseil.

56. Je tiens à saluer la présence ici des représentants de la République de Djibouti à l'occasion de la décision que nous allons prendre.

57. La République fédérale d'Allemagne a toujours pensé que l'universalité est l'une des conditions préalables fondamentales pour que l'Organisation des Nations Unies fonctionne de manière pleinement efficace. Nous nous félicitons donc de l'occasion offerte à l'Organisation d'accomplir un pas de plus dans cette direction en accueillant un nouvel Etat Membre.

58. Consciente de l'esprit de détermination avec lequel le peuple de la République de Djibouti a poursuivi son objectif d'indépendance, ma délégation juge également bon de prendre acte de l'esprit et de la manière dont le Gouvernement français a su s'acquitter de ses obligations à l'égard de ce territoire. Les efforts collectifs du peuple de Djibouti, du Gouvernement français, ainsi que de la Mission des Nations Unies chargée d'observer le référendum et les élections, ont été couronnés de succès et ont abouti à l'indépendance.

59. Djibouti est devenue le 49^e membre de l'Organisation de l'unité africaine. La porte est ouverte pour qu'il accède à la Convention de Lomé. Mon gouvernement se réjouit à l'idée de pouvoir établir ici avec les représentants de Djibouti des liens de coopération fructueuse, et nous désirons également assurer le Gouvernement de Djibouti que la République fédérale d'Allemagne ne manquera pas d'étudier les possibilités de l'aider dans les domaines économiques et sociaux.

60. Au nom du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, je tiens à transmettre nos plus chaleureuses

félicitations au Président de la République de Djibouti, M. Hassan Gouled, à son gouvernement et au peuple de Djibouti, ainsi que nos vœux très sincères pour qu'ils puissent s'acquitter des tâches cruciales qui les attendent en vue de conduire le nouvel Etat vers une base solide d'existence matérielle et de vivre dans la paix et la sécurité.

61. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne et je tiens à lui dire combien j'ai apprécié ses références aux relations amicales existant entre nos deux pays et nos deux peuples.

62. Mme HOUNGAVOU (Bénin) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous adresser mes chaleureuses et sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Ma délégation se félicite des excellentes relations d'amitié et de coopération qui existent entre la République populaire du Bénin et votre grand pays, la Chine. Nous n'avons aucun doute sur l'issue du débat que vous saurez diriger avec les qualités d'habile diplomate que nous vous connaissons tous.

63. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour réitérer à l'ambassadeur Barton du Canada l'appréciation de ma délégation pour le tact et l'esprit de compromis avec lesquels il a dirigé nos débats le mois passé.

64. Permettez-moi à présent de saluer la présence dans cette salle de M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement de la République de Djibouti, ainsi que celle de M. Abdoukader Waberi Askbar.

65. L'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui concerne l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec une immense joie que le Bénin a accueilli la nouvelle de l'accession de l'Etat frère de Djibouti à la souveraineté nationale et internationale le 27 juin 1977, après plus d'un siècle de domination coloniale et à la suite des douloureuses péripéties de sa longue lutte de libération nationale. Mais, pour pouvoir exercer pleinement cette souveraineté nationale et internationale si durement acquise, il importe que la République de Djibouti adhère à la communauté internationale. Aussi ma délégation appuie-t-elle chaleureusement l'admission de la République de Djibouti à l'ONU.

66. Le Conseil de sécurité, en recommandant à l'unanimité à l'Assemblée générale d'admettre la République de Djibouti au sein de l'Organisation, fait un nouveau pas vers l'objectif d'universalité fixé dans la Charte.

67. Ma délégation est d'ores et déjà convaincue que la République de Djibouti, en acceptant les obligations de la Charte, s'engage solennellement à assumer les nouvelles responsabilités qui lui incombent sur le plan international. Nous sommes persuadés que la République de Djibouti apportera à coup sûr sa contribution aux activités de la communauté des Nations Unies et au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

68. Pour terminer, j'adresse au Gouvernement et au peuple frère de Djibouti les meilleurs vœux de paix et de

prospérité du Gouvernement et du peuple de la République populaire du Bénin.

69. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie la représentante du Bénin de s'être référée à l'amitié qui existe entre nos deux pays.

70. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, en tant que représentant de la République populaire de Chine, de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et de vous adresser mes vœux de succès dans l'exécution de ces hautes fonctions.

71. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance au représentant du Canada, l'ambassadeur Barton, pour le succès avec lequel il a su diriger les travaux du Conseil au mois de juin. Sous sa direction compétente, le Conseil a adopté des décisions très importantes : je veux parler de la décision de prolonger le mandat des forces des Nations Unies à Chypre et de la décision relative à la plainte du Mozambique, qui constitue incontestablement une contribution importante à l'élimination des vestiges du colonialisme sur le continent africain.

72. La famille des Etats africains s'est agrandie d'un nouveau membre avec l'indépendance du peuple de Djibouti. Selon la déclaration du président Hassan Gouled, le nouvel Etat entend fonder sa politique étrangère sur le principe de la neutralité et a l'intention d'entretenir des relations amicales avec ses voisins. Voilà une politique qui correspond pleinement aux buts et aux principes des Nations Unies.

73. Le jour de la proclamation de l'indépendance de la République de Djibouti, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'URSS, président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, M. Brejnev, a adressé au Président de la République de Djibouti un télégramme où il est dit :

"Au nom du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, du peuple soviétique et en mon nom personnel, je vous adresse, ainsi qu'au peuple de Djibouti, nos sincères félicitations à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de votre pays.

"Conformément à sa politique constante d'égalité, d'amitié et de coopération pacifique avec tous les Etats, s'inspirant aussi des principes de l'autonomie, de la libération nationale et de l'indépendance des peuples, l'Union soviétique déclare qu'elle reconnaît la République de Djibouti en tant qu'Etat souverain et indépendant et qu'elle est prête à établir avec elle des relations diplomatiques.

"Je vous félicite de votre élection à vos hautes fonctions dans le nouvel Etat et j'exprime l'espoir qu'entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République de Djibouti s'établiront et se développeront des relations d'amitié dans l'intérêt des peuples des deux pays, de la paix et du progrès social."

74. Alors que le peuple soviétique s'apprête à célébrer le sixantième anniversaire de la grande révolution d'Octobre, la délégation soviétique tient à saisir cette occasion pour déclarer une fois de plus que l'Union soviétique est pleinement solidaire des peuples africains qui luttent pour liquider les bastions du colonialisme et du racisme. Le projet de nouvelle constitution de l'Union soviétique donne force de loi aux principes inébranlables d'une politique étrangère pacifique, du soutien à la lutte des peuples pour leur libération nationale et du progrès social. C'est en s'inspirant de ces principes léninistes que la délégation soviétique appuie la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies.

75. Dans la lettre que le Président de la République de Djibouti a adressée à l'ONU sur cette question *[voir S/12357]*, ce pays accepte les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'y conformer.

76. En parrainant le projet de résolution sur l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies, l'Union soviétique estime qu'une recommandation favorable du Conseil à cet égard sera un nouveau pas sur la voie de l'élimination totale et définitive du système colonial, contribuera à mettre pleinement en œuvre le principe de l'universalité de l'ONU et aidera à promouvoir les relations d'égalité et de coopération entre tous les Etats, grands et petits. La délégation soviétique constate aussi avec plaisir que l'admission de la République de Djibouti sera une mesure pratique dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration franco-soviétique du 22 juin 1977, où il est souligné entre autres que l'Union soviétique et la France "espèrent que tous les Etats respecteront la souveraineté et l'intégrité territoriale du nouvel Etat" *[voir S/12362, annexe I]*.

77. Je saisis cette occasion, au nom de la délégation de l'Union soviétique, pour souhaiter au peuple de la République de Djibouti nos meilleurs vœux de paix et de succès dans son épanouissement national.

78. En conclusion, la délégation de l'Union soviétique croit devoir dire qu'elle est certaine que, dans un proche avenir, le Conseil de sécurité pourra prendre une décision favorable sur la question de l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel Etat : la République socialiste du Viet Nam. Avec l'admission de ce grand Etat d'Asie, un pas important aura été fait en vue de renforcer l'universalité de notre organisation et de garantir la paix et la sécurité internationales.

79. M. AL GAYED (Jamahiriya arabe libyenne) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que grâce à votre sagesse habituelle et à votre très grande expérience vous serez en mesure de guider avec succès les travaux du Conseil durant le mois de juillet.

80. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur à ces hautes fonctions, le représentant du Canada, l'ambassadeur Barton, qui a présidé les travaux du Conseil au cours d'un certain nombre de discussions difficiles.

81. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a pendant longtemps appuyé la lutte du peuple de Djibouti pour secouer le joug du colonialisme et accéder à l'indépendance. Ma délégation a toujours préconisé l'octroi de l'indépendance et de l'autodétermination au peuple de Djibouti dans plusieurs instances régionales et internationales. L'accession à l'indépendance de la République de Djibouti le 27 juin de cette année nous a profondément réjouis et a marqué une autre étape importante dans la lutte de l'Afrique pour la liberté et l'autodétermination.

82. A cet égard, ma délégation tient à informer le Conseil que le colonel Kadhafi, le dirigeant de la révolution du 1er septembre, a déjà félicité le Gouvernement et le peuple de Djibouti à l'occasion de leur accession à l'indépendance et leur a adressé ses meilleurs vœux de progrès et de prospérité. Nos deux pays ont déjà décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau des ambassades. Nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec le Gouvernement et le peuple de Djibouti, avec qui nous partageons de nombreuses affinités culturelles, religieuses et fraternelles dans divers domaines des activités humaines, et ce dans l'intérêt de nos deux peuples. Par ailleurs, ma délégation espère pouvoir collaborer avec la délégation de la République de Djibouti ici à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'en d'autres instances internationales et régionales.

83. Je tiens à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue, au nom de ma délégation, à M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement de la République de Djibouti.

84. Ma délégation tient à féliciter le Gouvernement et le peuple de Djibouti à l'occasion de leur accession à l'indépendance et se réjouit de leur sage décision de faire immédiatement leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Etant donné que Son Excellence M. Hassan Gouled Aptidon, président de la République de Djibouti, a déclaré que son gouvernement acceptait les obligations que comporte la Charte des Nations Unies et s'engageait solennellement à s'y conformer en toutes loyauté et conscience, la demande d'admission de la République de Djibouti devrait être chaleureusement accueillie par tous les Membres de l'Organisation.

85. Enfin, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste appuie la demande d'admission de la République de Djibouti et c'est de tout coeur que nous prions le Conseil de sécurité de bien vouloir recommander l'admission immédiate de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies.

86. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, je tiens à saisir cette occasion pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité; j'espère que tout ira bien pour vous pendant la durée de votre mandat. Je tiens également à demander à M. Lapointe de transmettre à l'ambassadeur Barton les remerciements de la délégation des Etats-Unis pour la compétence dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil le mois dernier.

87. Les Etats-Unis sont heureux d'appuyer la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation

des Nations Unies. Comme pour tant de nations avant lui, la voie suivie par Djibouti vers l'indépendance et la souveraineté a souvent été difficile. Djibouti est devenu une nation dans la paix et dans la concorde avec l'appui et l'amitié de la France et de nombreux autres pays, parmi lesquels nous nous comptons.

88. Djibouti est situé en un lieu qui revêt une grande importance pour nombre d'autres nations. Doté de très grandes installations portuaires situées sur l'une des routes commerciales les plus anciennes et les plus importantes du monde, Djibouti dessert une vaste région de la corne de l'Afrique. Son peuple est uni sur les plans religieux, culturel et linguistique à nombre des peuples des nations avoisinantes, tant en Afrique que dans la péninsule arabique. Ces liens, ainsi que la connaissance historique du monde que possède une nation commerçante comme Djibouti, donnent à son accession à un rôle indépendant dans les affaires régionales et mondiales une signification et une promesse hors du commun.

89. Les habitants de la nouvelle république vont maintenant orienter leur propre destin. Nous pensons qu'un Djibouti calme et indépendant représentera un appoint positif pour la communauté internationale et tout particulièrement pour ses voisins immédiats.

90. Les Etats-Unis ont reconnu la République de Djibouti et ont élevé leur consulat général au rang d'ambassade. Nous appuyons la demande d'admission de la nouvelle République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies, persuadés que les principes qui ont inspiré les dirigeants du nouvel Etat lorsqu'ils ont dirigé avec succès leur peuple vers l'indépendance continueront de les inspirer dans notre effort commun d'établir un monde où règnent la paix, la justice et la prospérité.

91. M. LAPOINTE (Canada) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous offrir les félicitations chaleureuses de la délégation canadienne alors que vous accédez à la présidence du Conseil. Nous avons déjà pu apprécier, depuis votre nomination à la tête de la délégation chinoise, vos talents de diplomate et d'homme d'Etat, de même que les relations amicales que vous avez su établir avec tous vos collègues. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, le Conseil saura s'acquitter avec compétence et efficacité de toutes ses obligations durant le mois de juillet.

92. C'est avec plaisir que la délégation canadienne appuiera le projet de résolution que le représentant de la France vient de présenter et aux termes duquel le Conseil recommande à l'Assemblée générale l'admission de la République de Djibouti au sein de notre organisation.

93. L'entrée de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies constituera un événement d'une signification toute particulière. En effet, avec l'indépendance de Djibouti, le colonialisme sous les formes traditionnelles qu'il avait revêtues en Afrique en est arrivé à sa fin. Le rôle crucial qu'a joué la France dans le processus final de l'autodétermination qui vient de se dérouler à Djibouti doit également être reconnu, tout comme il faut souligner que cette indépendance a, de plus, été acquise grâce à l'encouragement actif non seulement de l'Organisation des Nations

Unies mais également de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes. Il est d'ailleurs à noter que ces trois organisations ont envoyé des missions d'observateurs lors du référendum et des élections du 8 mai dernier à Djibouti. Le rapport de la Mission des Nations Unies à l'Assemblée générale, quant à lui, fait état de la volonté indéniable du peuple de Djibouti d'accéder à l'indépendance et de faire partie de la communauté internationale.

94. Ce même rapport, de façon fort éloquente, attire notre attention sur le fait que le peuple et le Gouvernement de Djibouti devront maintenant parcourir un chemin qui nécessitera non seulement le déploiement de tous les talents qui leur sont propres s'ils veulent relever le défi que leur pose l'édification d'une indépendance durable et viable, mais aussi le soutien le plus ferme et le plus entier de la communauté internationale et des organisations régionales intéressées. Dans ce contexte, nous tenons à souligner avec beaucoup de satisfaction l'annonce faite il y a quelque temps selon laquelle la France et Djibouti ont d'ores et déjà conclu un accord qui rendra possible l'octroi à Djibouti d'une assistance économique et technique fort substantielle.

95. Nous voulons souligner également l'appui et les garanties que les Gouvernements de l'Ethiopie et de la Somalie ont donnés à l'indépendance de Djibouti. Nous sommes certains que tous les Etats Membres de l'Organisation encourageront le peuple et le Gouvernement de Djibouti à développer leur nation par des voies qui contribueront à la paix, à la sécurité et à la prospérité économique de toute la région.

96. Ma délégation a noté la présence en cette salle de M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement de Djibouti. Nous sommes fort heureux que ce dirigeant de la nouvelle République de Djibouti ait bien voulu nous honorer de sa présence et nous l'assurons de l'appui chaleureux du Canada tant en ce qui concerne la demande d'admission de son pays qu'en ce qui touche l'avenir même de ce nouvel Etat africain.

97. Avant de conclure, Monsieur le Président, vous me permettrez de vous dire, à vous et aux membres du Conseil, combien ma délégation a apprécié les remarques très cordiales que vous avez bien voulu adresser à l'ambassadeur Barton. Je ne manquerai certainement pas de lui communiquer vos sentiments.

98. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ce m'est un immense plaisir que de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je vous félicite en cette occasion, et je suis particulièrement heureux que votre premier devoir soit de diriger nos travaux pour l'admission en qualité de nouveau Membre de l'Organisation d'un autre Etat africain indépendant et souverain, à savoir la République de Djibouti.

99. Votre grand et fier pays, la République populaire de Chine, et mon propre pays, petit et modeste, Maurice, ont toujours entretenu les rapports les plus amicaux et les plus cordiaux. Ces relations ont maintenant plus d'importance encore du fait de la coopération économique et culturelle.

100. Nous savons combien la République populaire de Chine a contribué de manière pratique à la libération des pays africains du joug du colonialisme et de l'impérialisme, ainsi qu'à leur développement économique. C'est ainsi que nous avons été témoins, entre autres, de ce miracle qu'est la voie ferrée Tan-Zam, construite avec tant d'efficacité en un temps record par des Chinois et des Africains travaillant côte à côte. Dans mon propre pays, nous sommes à la veille de construire un deuxième aéroport international futuriste, qui sera probablement le meilleur de la région au moins jusqu'au siècle prochain. Cela est possible grâce à la généreuse assistance économique, technique et matérielle de votre gouvernement et nous vous en savons gré.

101. Votre pays a été le premier – par ordre chronologique – à reconnaître officiellement l'indépendance et la souveraineté de mon pays en 1968, avant même que le Royaume-Uni, l'ancienne puissance coloniale, ne le fasse. Sur une population d'environ 900 000 habitants, quelque 50 000 Mauriciens sont d'origine chinoise pure, et tous étaient à l'aéroport de Plaisance pour saluer l'arrivée et le départ de l'ambassadeur Huang Hua, notre ancien collègue, à l'heure actuelle ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, lorsqu'il est venu participer aux fêtes organisées pour célébrer l'indépendance en 1968.

102. Aujourd'hui donc, en tant que représentant de Maurice, pays africain non aligné, je suis fier de saluer en vous le Président du Conseil de sécurité et aussi un ami de longue date. Il serait inutile que je parle de vos qualités personnelles – elles sont bien connues ici et sur le plan international. Je dirai qu'elles sont quasi légendaires.

103. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, mon bon ami l'ambassadeur Barton du Canada, qui a dirigé avec tant de patience et d'efficacité les travaux du Conseil pendant un mois de juin bien occupé et difficile. Il l'a fait avec un rare talent et une grande sagesse.

104. Je salue la présence parmi nous de M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement de la République de Djibouti. Je salue également la présence de M. Abdoukader Waberi Askbar. Nous les connaissons bien tous deux et je suis très heureux de les voir dans cette salle en un jour si heureux.

105. J'aurai l'occasion de parler plus en détail, et en français, de la République de Djibouti quand la question de son admission sera discutée par l'Assemblée générale à la prochaine session. En attendant, qu'il me suffise de dire que ma délégation, ces dernières années, a constamment œuvré pour l'indépendance de Djibouti. Nous sommes donc naturellement très heureux que Djibouti soit aujourd'hui libre, indépendant et souverain. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple de Djibouti, de même que le Gouvernement et le peuple de l'ancienne puissance coloniale, la France.

106. Maurice a des relations commerciales et des liens culturels étroits avec Djibouti. Cela remonte à plusieurs générations. Aussi, pour marquer ces liens traditionnels et historiques de voisinage, qui sont très forts, le Premier Ministre de Maurice, sir Seewoosagar Ramgoolam, a tenu à

se rendre à Djibouti il y a quelques jours pour participer en personne à la célébration de l'indépendance.

107. Depuis lors, la République de Djibouti a été admise à l'Organisation de l'unité africaine en tant que membre à part entière au cours de la récente Conférence au sommet que l'OUA a tenue à Libreville.

108. C'est aujourd'hui pour moi un vif plaisir que d'appuyer pleinement au nom de mon pays, qui est membre du Conseil de sécurité, la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons été fiers de parrainer le projet de résolution présenté par le représentant de la France. A l'ONU, rien ne plaît davantage à un représentant africain que l'admission d'un nouvel Etat africain libre, indépendant et souverain à notre organisation mondiale en tant que Membre à part entière.

109. Le *PRESIDENT (traduction du chinois)* : Je remercie le représentant de Maurice des sentiments amicaux et des chaleureux compliments qu'il a exprimés à l'égard de notre pays, la République populaire de Chine. Je vois dans ces sentiments amicaux et ces chaleureux compliments un encouragement pour nous et un stimulant. La Chine a rendu certains services à l'Afrique, mais, en raison de nos moyens limités, notre contribution a été modeste. Nous espérons qu'avec le développement de la révolution et de l'édification de la Chine nous serons à même d'aider l'Afrique davantage. Je suis convaincu que les relations amicales et la coopération qui existent entre le grand peuple de Maurice, l'Afrique et le peuple chinois iront se développant et se renforçant. Je remercie également le représentant de Maurice de ses félicitations à mon égard.

110. *M. ILLUECA (Panama) [interprétation de l'espagnol]* : La République du Panama a appris avec le plus grand plaisir que le Territoire des Afars et des Issas avait accédé à l'indépendance sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies le 27 juin 1977 et qu'il avait proclamé son objectif de s'intégrer à la communauté internationale en tant qu'Etat libre et indépendant sous le nom de République de Djibouti.

111. Mon pays s'est également félicité chaleureusement de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Djibouti dans la lettre du 30 juin 1977 adressée au Secrétaire général par le Président de la République de Djibouti, Son Excellence M. Hassan Gouled Aptidon. La délégation panaméenne a participé activement aux démarches liées à la demande de Djibouti car celui-ci répond aux conditions établies à l'Article 4 de la Charte, à l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. C'est pourquoi ma délégation a parrainé le projet de résolution conjoint qui va être adopté à l'unanimité par le Conseil et qui recommande l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies.

112. L'admission de Djibouti dans le concert des nations n'est pas un simple événement protocolaire. Elle représente un pas de plus dans le processus de la décolonisation sur le continent africain et dans le monde et est liée directement à

l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

113. Les peuples latino-américains se réjouissent de l'indépendance de la République de Djibouti et de son admission imminente à l'Organisation des Nations Unies non seulement parce que cela correspond aux aspirations sociales, économiques et culturelles de Djibouti mais encore parce que c'est une réaffirmation historique des objectifs et des désirs de la communauté internationale, qui souhaite voir se terminer les autres situations coloniales dans d'autres régions de la terre.

114. En Amérique latine, on se rend clairement compte de ce que représente le processus de la décolonisation pour que règnent la paix, la justice et le droit. Quand, pour la première fois, le Conseil de sécurité s'est réuni en Amérique latine, dans la ville de Panama, du 15 au 21 mars 1973, il a été déclaré

“qu'il fallait espérer que nous verrions bientôt le jour où le colonialisme ne serait plus une des questions en suspens à l'Organisation des Nations Unies une fois que les principes énoncés seraient appliqués aux situations coloniales encore existantes en Amérique latine et ailleurs, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale” [1704^e séance, par. 153].

115. La citation que je viens de faire est tirée de la déclaration faite par le Président du Conseil le 21 mars 1973 pour résumer les principaux aspects des débats du Conseil dans la capitale de l'isthme et dans lesquels figurait au premier titre la question du canal de Panama. Dans cette même déclaration, le Président du Conseil a rappelé que la majorité des orateurs avaient souligné que tout Etat avait un droit inaliénable à la pleine juridiction sur la totalité de son territoire. Par conséquent, il était essentiel que tous les Etats s'abstiennent de tout acte pouvant porter atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale d'un Etat quelconque. A cet égard, on a dit que le refus au Panama de son droit naturel à la pleine souveraineté et à la pleine juridiction sur la totalité de son territoire, y compris la Zone du canal de Panama, avait été une source constante de tension et, de ce fait, constituait une menace à la paix et à la sécurité de l'Amérique latine. Pour éliminer cette menace, il était essentiel d'établir la pleine souveraineté du Panama sur la zone du canal et d'éliminer les bases militaires étrangères dans la région. Presque tous les orateurs ont exprimé l'avis que le Panama avait sans aucun doute le droit de jouir de sa principale ressource naturelle, c'est-à-dire de sa position géographique, et ce de la manière la plus large possible et au bénéfice de son propre développement économique. En outre la situation dans la Zone du canal constituait une violation absolue des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Certaines délégations, tout en appuyant les aspirations du peuple panaméen, ont déclaré que la question était par essence un problème qui devait être négocié entre les parties principalement intéressées, et elles ont exprimé l'espoir que les négociations reprendraient et aboutiraient à une solution sans intervention étrangère. Elles ont de même exprimé l'espoir que les réunions du Conseil de sécurité à Panama auraient contribué à la création d'un climat propice au progrès de ces négociations. En outre, on a fait ressortir que

toute solution du problème du canal du Panama devait se fonder sur le respect du droit et de la justice, compte tenu des principes fondamentaux énoncés dans la Charte, comme le principe de l'intégrité territoriale et celui de l'égalité souveraine des Etats. De plus, il fallait sauvegarder le principe de la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales.

116. Après 13 ans de négociations ardues, l'administration Carter semble maintenant apporter de nouveaux espoirs en vue du règlement de la situation coloniale qui existe dans la Zone du canal de Panama. Les déclarations faites par le président Carter au cours de la conférence de presse qu'il a tenue le 30 juin à la suite de la visite à Washington du Président du Venezuela, M. Carlos Andrés Pérez, contiennent un jugement serein et une bonne disposition d'esprit pour résoudre le problème dans son ensemble et éliminer les causes de conflit qui existent entre le Panama et les Etats-Unis, conformément aux engagements solennels pris par les deux pays devant le Conseil de l'Organisation des Etats américains ainsi que dans des documents officiels signés par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des relations extérieures du Panama. Néanmoins, les dures leçons que nous a données l'histoire nous obligent à faire preuve de prudence et à ne pas nous laisser aller à un optimisme exagéré car, dans ce pays, il existe des cercles puissants qui conspirent contre les bonnes relations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine. Nous avons donc besoin de l'appui de l'opinion publique de nos pays, de l'appui des pays d'Amérique latine, de l'appui des pays du tiers monde et, en fin de compte, de l'appui de tous les secteurs de la communauté internationale.

117. Il n'y a pas de citation plus appropriée pour décrire le besoin urgent d'apporter un changement en vue de mettre fin au colonialisme dans notre région que celle qu'a faite l'ambassadeur Young jeudi dernier dans cette salle en rappelant la pensée de l'ancien Président des Etats-Unis, John F. Kennedy, qui a écrit que ceux qui rendent la révolution pacifique impossible rendent la révolution violente inévitable. La pensée même de l'ambassadeur Young était particulièrement pertinente lorsqu'il a déclaré :

“Il est clair que le changement est en cours et qu'il se produira. Il est donc urgent que l'Organisation des Nations Unies, qui a la responsabilité de faire régner la paix et la justice dans le monde, persiste particulièrement dans ses efforts pour parvenir à la paix par la paix.” [2019^e séance, par. 61.]

118. Il ne fait aucun doute que l'indépendance de Djibouti et son admission à l'Organisation des Nations Unies contribueront au renforcement de la sécurité internationale dans la même mesure où l'on contribuera au renforcement de la sécurité internationale en mettant fin aux situations coloniales qui existent encore en Amérique latine et dans d'autres parties du monde.

119. Il faut rappeler que l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/91, a réaffirmé le droit souverain inaliénable qu'a tout Etat de choisir son propre régime politique, social et économique et ses relations avec d'autres Etats et les organisations internationales. A ce sujet, nous sommes particulièrement heureux de prendre note des déclarations

de respect et de coopération que les délégations participant à ce débat ont faites à l'égard de la République de Djibouti, en particulier les déclarations de l'ancienne Puissance administrante, la France, et celles des pays voisins, l'Éthiopie et la Somalie.

120. A la séance de ce matin, j'ai fait mention de la valeur qui s'attache au rôle des activités d'information du système des Nations Unies et des rapports directs qu'ont ces activités avec l'oeuvre du Conseil de sécurité. Le fait que le Conseil va adopter à l'unanimité la résolution par laquelle il recommande à l'Assemblée générale l'admission de la République de Djibouti — qui constitue assurément un nouveau pas vers l'élimination totale du colonialisme dans le monde — me pousse à relever l'attention spéciale que mérite la diffusion d'informations sur les débats qui ont lieu dans cette salle aujourd'hui, étant donné leurs répercussions sur le processus de la décolonisation.

121. Il est bon de rappeler que l'Assemblée générale, par sa résolution 3482 (XXX) relative à la diffusion d'informations sur la décolonisation, a réaffirmé

“qu'il importe d'assurer la diffusion la plus large possible d'informations sur les méfaits et les dangers du colonialisme, sur les efforts résolus déployés par les peuples coloniaux pour parvenir à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance et sur l'assistance fournie par la communauté internationale en vue de l'élimination des derniers vestiges du colonialisme sous toutes ses formes”.

Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général

“de continuer à prendre des mesures concrètes par tous les moyens dont il dispose, y compris les publications, la radio et la télévision, pour assurer la diffusion générale et suivie d'informations sur l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation”.

122. Je dois conclure en félicitant le Comité d'admission de nouveaux Membres et en vous félicitant, Monsieur le Président, pour le travail qui a été fait et qui se terminera par l'adoption à l'unanimité de la résolution par laquelle le Conseil recommande l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies.

123. Le Gouvernement et le peuple du Panama, comme les autres peuples du tiers monde, s'associent à la juste joie du peuple de la République de Djibouti, et c'est la raison pour laquelle nous présentons nos plus sincères félicitations à M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement, et, par son intermédiaire, à Son Excellence le président Hassan Gouled Aptidon, dirigeant éminent d'une nation dont le peuple a droit au progrès et au bonheur.

124. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

125. M. ABOUL-NASR (Oman) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant de parler du point de l'ordre du jour, je me permets de vous adresser les

félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Ma délégation est certaine que sous votre direction le Conseil saura s'acquitter de ses importantes responsabilités.

126. Je voudrais aussi rendre hommage au Président sortant, l'ambassadeur Barton du Canada, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil au mois de juin.

127. En ma qualité de président du Groupe arabe pour le mois de juillet, je voudrais dire, en son nom, que nous soutenons sans réserve la demande d'admission de la République de Djibouti dont le Conseil est actuellement saisi. Nous sommes fermement convaincus que ce pays frère nouvellement indépendant réunit toutes les conditions d'admission à l'Organisation des Nations Unies telles qu'elles sont énoncées à l'Article 4 de la Charte.

128. Il y a quelques instants, nous nous sommes réjouis de voir le représentant de la France présenter le projet de résolution, parrainé par tous les membres du Conseil, par lequel le Conseil recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies.

129. Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter au peuple et au Gouvernement de la République de Djibouti paix, prospérité et progrès. Nous nous réjouissons d'avance de leur sincère coopération tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation.

130. La déclaration d'indépendance du 27 juin a mis fin à l'un des problèmes qui avait retenu l'attention et suscité la préoccupation sur la scène internationale. Pendant de longues années, l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de l'unité africaine et les pays non alignés avaient exprimé leurs préoccupations et adressé des appels pour que soit accéléré le processus d'indépendance du peuple de Djibouti, et aujourd'hui je tiens à dire que nous sommes heureux de voir que le dernier pas de l'évolution vers la mise en oeuvre de l'autodétermination et de l'indépendance a été fait, comme on l'a déjà dit, dans une atmosphère de compréhension qui, selon nous, est le gage de la sagesse et de la bonne volonté de tous les intéressés, et en particulier du peuple et des dirigeants de la République soeur de Djibouti.

131. Le peuple de Djibouti a toujours été uni au monde arabe par la tradition, la coutume, la culture et par bien d'autres liens qui remontent à des temps immémoriaux. Ma délégation estime donc que c'est pour elle un grand honneur que de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe arabe pour appuyer le projet de résolution dont le Conseil est actuellement saisi.

132. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Le prochain orateur est le représentant du Gabon, qui a demandé à prendre la parole au nom de l'Organisation de l'unité africaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

133. M. ADMINA (Gabon) : En l'absence de mon ambassadeur, Son Excellence M. Léon N'Dong, qui se trouve

actuellement en mission, j'ai demandé l'autorisation de participer à cette réunion du Conseil de sécurité à la fois au nom de ma délégation et au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, Son Excellence El Hadj Omar Bongo.

134. C'est au nom de la délégation gabonaise et de l'Organisation de l'unité africaine que je voudrais vous dire, Monsieur le Président, à vous qui êtes le représentant d'un pays ami, la Chine, et un diplomate respecté, combien nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil pour ce mois de juillet. Votre expérience et votre intégrité, jointes à la sagesse de tous les autres membres du Conseil, nous assurent que le travail de cette réunion permettra d'atteindre le but ultime et sera par conséquent couronné de succès. Vous me permettrez donc de saluer la délégation de la République de Djibouti et de lui souhaiter la bienvenue.

135. Ma délégation estime que c'est pour elle un privilège que de venir ici aujourd'hui appuyer l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Djibouti. Le président El Hadj Omar Bongo souhaite ardemment que le courageux peuple de Djibouti puisse voir couronner son indépendance triomphante par son admission à l'Organisation.

136. Notre appui fraternel à la lutte de la République de Djibouti est bien connu et la position de l'Organisation de l'unité africaine quant à la demande d'admission de la jeune République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies a été clairement démontrée par les membres de l'OUA dans les décisions prises par le conseil des ministres lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Libreville, au Gabon du 23 juin au 5 juillet 1977.

137. L'Article 4 de la Charte des Nations Unies déclare expressément que peuvent devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies tous les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire. La République de Djibouti a démontré de façon manifeste qu'elle est capable de remplir les dispositions de l'Article 4 et disposée à le faire. La reconnaissance que la République de Djibouti a reçue non seulement en Afrique et dans le tiers monde mais aussi dans les pays socialistes et occidentaux a montré d'une façon éloquente que ce pays remplit les conditions nécessaires requises par le droit et l'usage internationaux.

138. Dans sa demande d'admission [voir S/12357], le Président de la République de Djibouti a déclaré officiellement que le Gouvernement de la République de Djibouti accepte les obligations que comporte la Charte des Nations Unies et est en mesure de les remplir et s'engage solennellement à s'y conformer en toute loyauté et conscience.

139. L'Organisation de l'unité africaine est tout à fait convaincue que ce pays a non seulement prouvé sa fidélité aux principes élevés contenus dans la Charte mais a également manifesté la détermination d'en assurer l'application en toutes circonstances. En accueillant la République de Djibouti, l'Organisation des Nations Unies admettrait dans ses rangs un Etat Membre qui appuie fermement la lutte pour la paix, la sécurité internationale, la compré-

hension mutuelle et l'amitié entre les peuples. Je suis fermement convaincu que la République de Djibouti, comme tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'efforcera fidèlement de réaliser les idéaux contenus dans la Charte.

140. La plupart des pays ici représentés ont lutté très longtemps pour accéder à l'indépendance. Nous ne devons pas oublier que la plupart de nos pays ont commencé leur existence de pays indépendants en tant qu'Etats souverains fragiles et faibles et qu'avec le temps beaucoup d'entre nous sont maintenant en mesure d'apporter une contribution constructive à la recherche du bien-être de tous les peuples du monde. Par conséquent, dans un esprit de coopération et de compréhension, nous devrions fournir toute aide et toute amitié aux pays nouvellement indépendants et les accueillir chaleureusement dans nos rangs.

141. Au nom de mon propre pays, le Gabon, et de l'Organisation de l'unité africaine, j'appuie donc la demande de la République de Djibouti et j'affirme sans réserve qu'elle a le droit de prendre place à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière, conformément aux principes les plus nobles de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

142. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant du Gabon des allusions qu'il a faites aux relations amicales de la Chine et du Gabon ainsi que de ses félicitations à mon adresse.

143. L'orateur suivant est le représentant de la Somalie, qui a demandé à prendre la parole en sa qualité de président du Groupe africain pour le mois de juillet. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

144. M. MUSSA (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : En l'absence du représentant permanent de la République démocratique somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai demandé à participer à cette réunion du Conseil au nom de mon pays et au nom du Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies.

145. Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Conseil d'avoir permis à ma délégation de prendre part à cette réunion, qui a été convoquée pour examiner la demande d'admission de la République de Djibouti.

146. Monsieur le Président, nous sommes heureux que cette réunion se déroule sous votre présidence. Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique somalie apprécient profondément le rôle positif et constructif que joue votre pays dans les organes des Nations Unies, et particulièrement en ce qui concerne les problèmes auxquels fait face le monde en développement. Les excellentes relations amicales qui existent entre la République populaire de Chine et la République démocratique somalie remontent très loin dans l'histoire et sont fondées sur le respect mutuel, sur la coopération et sur la solidarité non pas seulement contre le colonialisme mais encore contre les ennemis de l'humanité que sont la faim, la maladie et la pauvreté.

147. L'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies marquera la fin de la domination coloniale dans ce territoire, qui a duré presque 100 ans, et couronnera les efforts et les sacrifices que ce peuple a faits pendant tant d'années pour exercer son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

148. Mon gouvernement est fier d'avoir soutenu sans réserve le peuple de ce nouvel Etat dans sa lutte pour l'indépendance. Et c'est avec plaisir que je rappelle que c'est sur l'initiative de la Somalie que la question de l'indépendance de Djibouti a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Etant à l'époque un territoire non autonome, Djibouti relevait donc des dispositions de la Charte et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

149. En fait, depuis l'accession de mon pays à l'indépendance en 1960, la politique de mon gouvernement et de mon pays a toujours été d'oeuvrer en faveur de l'indépendance de ce territoire, conformément à la Charte des Nations Unies et à celle de l'Organisation de l'unité africaine. Comme les représentants de la délégation somalie l'ont déclaré à l'ONU et aux réunions de l'OUA, la Somalie n'avait de plus cher désir que de voir le peuple de ce nouvel Etat libre et indépendant dans l'unité et sous l'emblème de son choix. C'est un sujet de vive satisfaction tant pour mon pays que pour le Groupe africain et, partant, pour la communauté internationale de voir que le peuple de la République de Djibouti a pu exercer son droit inaliénable et légitime à l'autodétermination et à la liberté. Je suis heureux que le référendum et les élections de mai 1977 se soient déroulés d'une manière équitable et pacifique et que les représentants de l'ONU, de l'OUA et de la Ligue des Etats arabes aient pu les observer. A cet égard, je tiens à dire combien nous avons apprécié la façon dont le Gouvernement français a procédé au transfert du pouvoir et du gouvernement au peuple de la République de Djibouti après son accession à l'indépendance. Je tiens aussi à relever la contribution utile de l'ONU et des organisations régionales, à savoir l'OUA et la Ligue des Etats arabes, au processus de décolonisation du territoire.

150. Le nouvel Etat de la République de Djibouti devra faire face à la tâche redoutable qui consiste à établir l'infrastructure économique et sociale nécessaire à la population pour parvenir à une économie viable et améliorer les conditions de vie. Malheureusement, les possibilités de développement économique n'ont pas été pleinement explorées dans le passé, de même que les possibilités que lui assure sa position stratégique n'ont pas été pleinement exploitées. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale fournira à la République de Djibouti tout le soutien et la coopération nécessaires à son développement et à sa participation efficace aux travaux de la communauté internationale en faveur de la paix et du progrès.

151. L'indépendance du peuple de la République de Djibouti vient à une heure où l'attention de la communauté internationale se porte sur l'élimination des derniers vestiges de la domination coloniale et raciale en Afrique. Nous espérons que l'accession à l'indépendance de la République de Djibouti servira d'encouragement à la lutte de libération du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud pour

l'élimination définitive du colonialisme et de la discrimination raciale.

152. En conclusion, je voudrais, au nom du Groupe africain et au nom de mon gouvernement, souhaiter fraternellement et de tout coeur la bienvenue au nouvel Etat indépendant dans la famille des Nations Unies. Je prie M. Abdallah Mohamed Kamil et M. Abdoukader Waberi Askbar de transmettre les félicitations chaleureuses du Groupe africain au Gouvernement et au peuple de la République de Djibouti, ainsi qu'au Président de ce pays, Son Excellence M. Hassan Gouled Aptidon.

153. Enfin, je tiens à dire que la République démocratique somalie espère que l'avenir verra s'épanouir les relations fraternelles et étroites qui existent entre le nouvel Etat indépendant et la République démocratique somalie, relations déjà fortes en raison de liens historiques et d'un patrimoine social et culturel commun à nos deux peuples.

154. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de la Somalie de l'hommage qu'il a rendu aux relations d'amitié et de coopération qui existent entre la Chine et la Somalie, ainsi que des félicitations qu'il m'a adressées personnellement.

155. L'orateur suivant est le représentant de la République arabe du Yémen, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

156. M. SALLAM (Yémen) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire, à vous ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, combien j'apprécie le fait que vous m'ayez donné la possibilité de prendre part à la discussion sur la question à l'examen et combien j'en suis reconnaissant. J'éprouve beaucoup de fierté et de plaisir à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Il serait encore plus approprié à ce stade de dire qu'une décision du Conseil d'admettre la jeune République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies – décision prise sous votre direction – est un grand événement en soi, ainsi qu'une source de fierté et d'honneur pour les amis et les frères de la nouvelle république.

157. Etant donné les excellentes relations qui existent depuis des siècles entre le peuple yéménite et le peuple de Djibouti, la délégation du Yémen se réjouit de tout coeur de l'indépendance de la nouvelle jeune République de Djibouti et de son gouvernement. En même temps, c'est un grand plaisir pour moi de voir qu'après des années d'occupation nos chers voisins et amis prendront très bientôt place au sein de la famille des nations. Je suis bien persuadé que cette nouvelle république, importante malgré ses dimensions, apportera beaucoup aux connaissances et à l'expérience de la famille internationale.

158. La République arabe du Yémen, qui a été l'un des premiers pays à reconnaître le nouveau Gouvernement de la République soeur de Djibouti, exprime sa profonde gratitude à la République française pour avoir tenu ses engagements. Le Gouvernement de la République arabe du Yémen espère que les Membres de l'Organisation des Nations Unies contribueront de façon généreuse à la prospérité et à

l'autonomie économiques de Djibouti afin de renforcer son indépendance et sa souveraineté. Tous les pays se doivent de contribuer à l'existence pacifique de cette nouvelle et jeune république afin qu'elle puisse concentrer tous ses efforts sur l'édification de sa propre économie et sur le développement de son propre mode de vie et de sa propre expérience.

159. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

160. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous exprimer et, par votre intermédiaire, d'exprimer aux autres membres du Conseil toute ma reconnaissance pour avoir fait droit à notre demande de participer aux délibérations sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Je tiens également à saisir cette occasion pour dire ma satisfaction de vous voir – vous, représentant de la République populaire de Chine, pays avec lequel l'Ethiopie entretient des relations fraternelles et chaleureuses – présider ces délibérations.

161. Je voudrais aussi saluer M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre du plan et du développement de la République de Djibouti, et son collègue, M. Abdoukader Waberi Askbar.

162. La délégation éthiopienne a demandé à prendre part aux délibérations du Conseil sur l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies afin de confirmer le soutien sans réserve de l'Ethiopie à cette demande d'admission et d'exprimer sa satisfaction à propos du projet de résolution dont est saisi le Conseil. Ce soutien repose non seulement sur l'engagement que nous avons pris de respecter l'indépendance véritable et l'intégrité territoriale du nouvel Etat mais aussi sur le fait que nous sommes certains que la République de Djibouti réunit les conditions prévues par la Charte.

163. Le peuple de Djibouti, en exerçant son droit à l'autodétermination, a confirmé de manière ferme son choix en faveur de l'indépendance et de la souveraineté. Cette lutte pour l'indépendance et l'intégrité territoriale n'a pas été facile, mais de cette lutte une nation éprise d'indépendance véritable est née. L'Ethiopie, qui est unie à la République de Djibouti par des liens ethniques, historiques, économiques et culturels profondément enracinés, salue tous ceux qui ont oeuvré à cette fin et souhaite la bienvenue dans la communauté des nations indépendantes à la nouvelle république. L'Ethiopie estime que la naissance de Djibouti et son existence dans la liberté et l'indépendance constituent un facteur positif pour le renforcement de la paix et du calme dans notre région. L'Ethiopie, qui n'a cessé d'oeuvrer en vue de l'indépendance véritable et de l'intégrité territoriale de Djibouti, respectera cette indépendance durement conquise et espère que les autres, notamment ceux dont l'attitude a été équivoque jusqu'ici, se joindront à l'Ethiopie dans cet engagement de respecter et d'honorer l'indépendance et l'intégrité territoriale du nouvel Etat, d'autant plus que le peuple de Djibouti a montré clairement, par ses actes solennels des 8 mai et 27 juin 1977, qu'il est résolu à être libre et à demeurer un Etat souverain et indépendant.

164. La République de Djibouti, fort sagement, est entrée à l'OUA. Sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies consolidera sans aucun doute une indépendance durement acquise et contribuera au maintien de la souveraineté du nouvel Etat. L'Organisation des Nations Unies, l'OUA et la Conférence des pays non alignés ont énormément contribué à la décolonisation de Djibouti; maintenant que l'indépendance a été obtenue, l'Ethiopie espère sincèrement qu'elles ne se contenteront pas de l'admission de la République de Djibouti dans leurs rangs mais aideront son peuple et son gouvernement dans les efforts qu'ils devront déployer pour améliorer le bien-être économique et renforcer l'identité nationale. L'Ethiopie est fermement convaincue qu'une telle assistance de la part de l'Organisation des Nations Unies serait conforme aux nobles idéaux de la Charte.

165. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie des paroles flatteuses qu'il a eues pour les relations amicales entre l'Ethiopie et la Chine ainsi que pour les félicitations qu'il m'a adressées.

166. L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

167. M. BADAWI (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter au nom de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et vous dire combien nous nous réjouissons de vous voir présider les délibérations du Conseil en cette heureuse occasion. Nous sommes sûrs que sous votre compétente direction les travaux du Conseil, quels qu'ils soient, seront menés à bien.

168. Je tiens aussi à remercier les membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole ici. Nous avons demandé à prendre part aux délibérations du Conseil sur cette importante question afin de réaffirmer notre appui sans réserve à l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. C'est donc avec un vif plaisir que la délégation égyptienne accueille le projet de résolution présenté au Conseil, qui a pour auteurs tous les membres du Conseil et aux termes duquel le Conseil recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies.

169. L'Egypte a suivi la lutte inlassable du peuple de Djibouti pour l'indépendance. Elle a été l'un des premiers pays à reconnaître la République de Djibouti immédiatement après son indépendance. L'Egypte a été également l'un des premiers pays à établir des relations diplomatiques avec la nouvelle république soeur indépendante. Mon pays a pris l'initiative de parrainer la candidature de Djibouti à la Ligue des Etats arabes et à l'Organisation de l'unité africaine.

170. A ce propos, je voudrais citer une déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères au Caire le 27 juin 1977 :

“La République arabe d'Egypte est fière de déclarer qu'elle reconnaît officiellement la République soeur de

Djibouti et de procéder à l'établissement immédiat de relations diplomatiques avec elle. L'Egypte souhaite également la bienvenue à la nouvelle république dans la famille afro-arabe et dans le mouvement pour le non-alignement en tant que superbe manifestation de la victoire de la volonté du peuple pour la libération, l'indépendance et le salut.

"La lutte glorieuse du peuple de Djibouti, pleinement conscient de la portée de ses responsabilités historiques et culturelles dans ce lieu stratégique du continent africain, n'est faite que d'héroïsme, de sacrifices et de victoires. Elle est un exemple vivace de la vitalité de nos peuples en lutte et du caractère inévitable de la victoire pour notre marche commune vers la liberté et l'élimination du colonialisme et de toutes les formes d'exploitation.

"L'Egypte, qui a toujours appuyé la lutte du peuple de Djibouti pour l'indépendance complète et le progrès constant, renouvelle sa solidarité envers ce peuple et s'engage à l'appuyer dans toutes ses entreprises visant au développement économique et social ainsi qu'à la sauvegarde de son indépendance et de son intégrité territoriale. L'Egypte est certaine que l'Etat indépendant de Djibouti jouera un rôle constructif et positif sur la scène arabe, africaine et internationale."

171. Le Gouvernement de la République de Djibouti a déclaré solennellement qu'il acceptait les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et a affirmé qu'il était en mesure de les remplir. Il s'est engagé solennellement à s'y conformer de bonne foi.

172. Il ne fait aucun doute que le peuple de la République de Djibouti, ayant atteint le but sacré de la libération et de l'indépendance nationale, a tout ce qu'il faut pour assumer les obligations que la Charte impose aux Etats Membres.

173. Nous sommes certains que l'admission de la République de Djibouti non seulement constituera un pas important vers l'universalité authentique de l'Organisation des Nations Unies — objectif éminemment souhaitable — mais permettra à l'Organisation de bénéficier des apports positifs de ce nouvel Etat africain.

174. L'adoption du projet de résolution dont le Conseil est saisi marquera pour toujours l'histoire de la lutte de libération de l'Afrique, et nous espérons qu'elle sera bientôt suivie par l'adoption d'autres projets de résolution concernant l'admission d'un Zimbabwe et d'une Namibie indépendants.

175. Au moment même où nous nous félicitons de l'action du Conseil, nous tenons à adresser à nos frères de Djibouti nos félicitations les plus sincères et à leur souhaiter la plus chaleureuse bienvenue au sein de notre organisation. Nous leur offrons nos meilleurs vœux pour une ère nouvelle de succès, de prospérité et de paix. La délégation égyptienne sera heureuse de travailler dans une étroite et fraternelle coopération avec les représentants de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. Nous leur promettons notre appui et notre coopération constants dans leurs efforts pour réaliser les objectifs et les aspirations communs des peuples de l'Afrique dans l'intérêt de la communauté internationale.

176. Avant de conclure, je saisis cette occasion pour dire au Gouvernement français notre reconnaissance pour son rôle constructif et compréhensif dans le déroulement du processus de l'indépendance et nous notons avec plaisir qu'il est prêt à continuer d'apporter son assistance à Djibouti après l'indépendance.

177. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*) : Comme je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste, je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant de la CHINE.

178. Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Abdallah Mohammed Kamil, ministre du plan et du développement de la République de Djibouti.

179. Le 27 juin 1977, la République de Djibouti a proclamé son indépendance, devenant ainsi le 49^e Etat africain indépendant. Le 6 juillet, la République de Djibouti posait sa candidature pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies et déclarait accepter les obligations énoncées dans la Charte. La délégation chinoise pense que la République de Djibouti, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, a qualité pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons pleinement sa candidature et nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale l'admission de la République de Djibouti. Compte tenu de ces éléments, la délégation chinoise a décidé de parrainer le projet de résolution pertinent.

180. Djibouti a accédé à l'indépendance à la suite de la lutte opiniâtre menée par son peuple avec l'appui des Etats africains indépendants et de tout le peuple africain. C'est une nouvelle victoire du peuple du continent africain dans sa lutte pour la libération nationale. La victoire du peuple de Djibouti montre une fois de plus qu'aucune force sur terre ne peut résister à la tendance historique qui fait que les pays veulent l'indépendance, que les nations veulent la libération et que les peuples veulent la révolution.

181. A l'heure actuelle, les superpuissances s'affrontent dans la région de la mer Rouge et leur rivalité est la source de troubles et de tensions. En particulier, la superpuissance qui déclare appuyer la mouvement de libération nationale sème la dissension et suscite des conflits pour essayer de contrôler la région de la mer Rouge afin de renforcer sa position dans la lutte pour l'hégémonie en Europe et dans le monde. Cette attitude a naturellement incité les pays et les peuples de la région à opposer une ferme résistance. Nous sommes heureux de noter que le Gouvernement de la République de Djibouti s'est déclaré prêt à suivre une politique de non-alignement et de neutralité positive et a donné son appui à toute proposition concernant le maintien de la sécurité dans la région de la mer Rouge. Nous pensons que le peuple indépendant de Djibouti, de concert avec les autres peuples et pays de la mer Rouge, aidera à préserver la sécurité dans la région. Nous souhaitons sincèrement au peuple de Djibouti de remporter de nouvelles victoires dans sa lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme, pour sauvegarder son indépendance nationale et sa souveraineté et pour édifier son pays.

182. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la République de Djibouti, Hua Kuo-feng, chef du Conseil

d'Etat de la République populaire de Chine, a envoyé un télégramme à Son Excellence M. Hassan Gouled Aptidon, président de la République de Djibouti, dans lequel il lui exprimait ses félicitations les plus chaleureuses et l'informait de la décision du Gouvernement chinois de reconnaître la République de Djibouti. Tant la Chine que Djibouti appartiennent au tiers monde, et les peuples de nos deux pays se sont soutenus réciproquement pendant les longues années de lutte. Il est certain que les relations d'amitié et de coopération existant entre la Chine et Djibouti et entre les deux peuples, qui se sont forgées dans la lutte commune contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme, ne cesseront de se développer. Nous sommes convaincus qu'une fois admise à l'Organisation des Nations Unies la République de Djibouti contribuera à la réalisation des buts et principes de la Charte conjointement avec les autres Etats Membres qui se font les défenseurs de la justice.

183. En ma qualité de PRESIDENT, je me propose de mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/12358, parrainé par les 15 membres du Conseil de sécurité.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté².

184. Le PRESIDENT (*traduction du chinois*): Je vais prier le Secrétaire général de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale, ainsi que le compte rendu sténographique des séances du Conseil consacrées à son examen.

La séance est levée à 18 h 15.

² Voir résolution 412 (1977).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
